

On a beaucoup parlé de la guerre. Que Dieu me préserve de l'envie d'en faire autant moi-même. Ce dont il s'agit maintenant est de travailler en vue de l'avenir. Le discours du trône couvre exactement un espace de cent-trente-neuf lignes. Je me suis donné la peine de les compter, et j'ai constaté que soixante-sept de ces lignes sont consacrées à la guerre, comme pour nous apprendre qu'une guerre avait eu lieu, et que nos soldats, dans cette guerre, se sont couverts d'une gloire impérissable. Ce fait est connu de nous tous, et nous sommes tous d'accord à l'admettre; mais ce que nous désirons savoir en outre, c'est comment nous allons nous tirer d'affaires à l'avenir.

Je toucherai aux sujets mentionnés dans le discours du trône selon l'ordre dans lequel ils sont placés. La guerre étant terminée, la première chose dont s'occupe le discours du trône est la suggestion qu'il faut pourvoir aux besoins de nos soldats revenus du front. Je réponds à cette suggestion "Amen". Mais nos soldats sont revenus du front avec des habitudes de soldat. Quelques-uns d'entre eux aimeraient même que la guerre qui vient d'être terminée, fût continuée indéfiniment. Quelques autres d'entre eux admettent que la vie militaire leur a été agréable, et qu'ils aimeraient à prendre part à une autre guerre. Les soldats de cette catégorie ont jusqu'à un certain point perdu une bonne partie des habitudes sérieuses qu'ont ordinairement les hommes d'affaires. Plusieurs d'entre eux ont, avant la guerre, quitté de bonnes situations pour se faire enrégimenter et prendre part à cette guerre, et il est triste de les voir revenir au pays avec une mentalité peu désirable. Je ne blâme pas le gouvernement de cet état de choses, mais j'espère que ma voix sera entendue par les patrons, ou ceux qui ont des emplois à donner. Quand un jeune homme, particulièrement un officier, se présentera devant un patron et lui demandera de l'emploi, le patron lui posera cette question: "Avez-vous pris part à la guerre?"—L'officier répondra: "Oui", et le patron lui posera cette autre question: "Pendant combien de temps?" L'officier dira: "Pendant deux, ou trois, ou quatre ans", et, dans plusieurs cas, le patron répondra au solliciteur: "Eh bien! pour le présent nous n'avons besoin de personne."

Les patrons doivent se montrer patients envers ces soldats de retour du front. On ne doit pas s'attendre à ce que ces soldats puissent se transformer soudainement et se plier aisément aux travaux d'un bureau

d'affaires, ou d'un établissement industriel, et ils ont droit à une certaine indulgence, vu qu'ils ont sacrifié ce qu'ils avaient de plus cher pour aller défendre la cause de ces mêmes patrons auxquels je viens de faire allusion.

L'article qui vient immédiatement ensuite dans le discours du trône est une mention de la loi des élections en temps de guerre. Tout ce que j'ai à dire relativement à ce sujet, c'est que personne ne regrettera l'abolition de cette loi. Nous serons tous contents de la voir disparaître de nos statuts, et nous nous plairons à danser pendant ses funérailles. La nouvelle loi électorale que l'on veut proposer contiendra d'intéressantes dispositions. Il paraît que les femmes n'auront pas seulement le droit de voter en vertu de cette loi; mais qu'il leur sera aussi permis d'être admises comme membres du Parlement. Je présume qu'il leur sera permis de siéger dans le Sénat comme dans la Chambre des communes. Un membre distingué du Sénat m'a fait observer que, dans ce cas, les membres du Sénat devraient être autorisés à choisir, eux-mêmes les femmes devant siéger à côté d'eux. J'espère que cette nouvelle loi devant permettre aux femmes de siéger dans le Sénat, sera conçue et élaborée avec soin. Je ne crois pas, par exemple, qu'il serait juste qu'une famille pût obtenir une espèce de monopole. Je me demande ce qui arriverait si la femme d'un sénateur devenait, elle-même, éligible pour occuper un siège à côté de nous dans cette Chambre-ci. Bien entendu, si le mari et son épouse—étant tous deux sénateurs—s'engageaient dans une discussion, quand nos débats se termineraient-ils? Il nous faudrait augmenter le nombre de nos sténographes.

L'honorable M. CROSBY: Vous parlez en vous appuyant, sans doute, sur votre propre expérience.

L'honorable M. CASGRAIN: Les personnalités sont toujours interdites. Et puis, le Gouvernement pourra tirer avantage de la nomination des femmes à la position de sénateur. Supposé, par exemple, que l'honorable ministre dirigeant et moi-même, nous trouvant tous deux dans un bal, nous faisons la cour à une jeune dame, et que l'honorable ministre dirigeant promet à cette jeune dame un siège de sénateur; dans quelle position me trouverais-je? Je ferais, sans doute, tapisserie. Personne plus que moi accueillerait plus favorablement que moi les dames élevées au Sénat. Ce serait, selon moi, une précieuse acquisition; mais la loi promise doit être préparée de manière